

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 février 2017

Président : M.SALLET Jacques, Maire

Secrétaire de Séance : M. VELON Guillaume

Présents : Mrs SALLET Jacques —JOLY Christian - CHUNIAUD Roland –VELON Guillaume - CAVILLON Hervé

Mmes PACCOUD Karine – LETOURNEAU Adeline - BOYER Frédérique -

Excusés : Mmes JOUVENT Claire (pouvoir à LETOURNEAU Adeline) – JOSSERAND Yolande (pouvoir à PACCOUD Karine) - PERRETANT Delphine (pouvoir à CAVILLON Hervé) - M. TATON Pascal (pouvoir à BOYER Frédérique)

Absents : Mrs FAVRE Romain - RIONET Alexandre – Mme DUFOUR Martine

Le Conseil Municipal a :

- Assisté à la présentation du plan de désherbage communal définitif par M. BERAUD, formateur du CFPH de Lyon Ecully, suite à l'engagement de la Commune dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

- Accepté de renouveler les baux des parcelles E 653 « Piochet Morel » au Gaec des Midys et A 361 « Rippe de l'Etang » 3^{ème} lot à M. Jean-Pierre RODET .

- Eté informé de la tenue d'une enquête publique du 14/02 au 17/03/2017 concernant la demande de la SAS RONSARD Bresse et ayant pour objet de présenter les modifications apportées sur le site depuis l'arrêté préfectoral en vigueur du 30/03/1989 ainsi que les données ayant trait aux consommations et rejets du site. Une délibération faisant connaître l'avis du Conseil Municipal sera prise à la séance du 23/03/2017.

- Décidé de se faire assister par un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique des logements de l'ancienne cure et donné son accord pour conserver le bureau Atelier du Triangle qui a déjà travaillé sur ce dossier.

- Décidé à l'unanimité d'être défavorable au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

- Pris note du point de situation sur le PLU communal. Suite à la réunion publique du 28/11/2016 correspondant à la présentation du PADD à la population, des interrogations sont ressorties sur le devenir du bâti existant dans les hameaux, à savoir s'il pouvait être réaménagé en logements (anciennes granges). Ce patrimoine sera pris en compte pour notre PLU au même titre que les dents « creuses ». Un repérage devra notifier ces bâtiments ayant un caractère architectural et patrimonial. Il sera compté un coefficient d'admission, sachant qu'au final le nombre de bâtiments repérés réduira le nombre de zones constructibles afin de ne pas dépasser les objectifs de croissance démographique.

- Pris note qu'à compter du 01/07/2017, les dossiers d'urbanisme seront instruits par la Communauté d'Agglomération du Bassin Bourg Bresse. En attendant cette date, pour les communes appliquant le Règlement National d'Urbanisme (RNU), les dossiers d'urbanisme seront encore instruits par la DDT.

- Donné son accord par 11 voix pour et 1 abstention pour signer la convention de mission d'accompagnement qui a été rédigée entre le CAUE de l'Ain, organisme ayant pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et d'accompagnement des collectivités, et la Commune

- Fait un point étape sur le projet HAISSOR où AIN HABITAT et LOGIDIA accepteraient de faire une proposition de lotissement pour personnes âgées sans toutes les contraintes liées à un projet HAISSOR, sachant que le milieu rural a un réel besoin de logements adaptés aux personnes âgées.

- Étudié puis approuvé le document d'orientations budgétaire (DOB) 2017 dans son ensemble.

- Accepté les propositions de renégociation de deux prêts auprès de la Banque Populaire.

- Pris connaissance de la relance d'un deuxième appel à candidatures pour le remplacement de la secrétaire de mairie désirant faire valoir ses droits à la retraite.

- Été informé de l'accomplissement d'une balade thermographique dans le centre du village, dispositif porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, où un conseiller Mon Cap Énergie muni d'une caméra thermique prendra des clichés extérieurs des logements puis renseignera les participants sur les déperditions de chaleur.

- Pris note du rapport annuel 2016 du fonctionnement de la station d'épuration. L'entretien et le fonctionnement sont corrects.

- Été informé d'une circulaire préfectorale relative aux nouvelles modalités de délivrance des cartes d'identité. La mairie pourra réceptionner les dossiers de demandes de carte d'identité jusqu'au 20 mars prochain. A compter du 21 mars, seules les mairies dotées de dispositifs spécifiques seront en mesure de recueillir les demandes, à savoir les plus proches : Montrevel-en-Bresse ou Pont-de-Vaux.

La Commune aurait la possibilité de se doter d'un équipement de point d'accueil numérique de proximité qui permettrait aux usagers de remplir la pré-demande en ligne de la carte d'identité et de passeport ou d'accéder aux télé procédures relatives aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation des véhicules.

Après en avoir délibéré, les élus ne souhaitent pas voir installer un point d'accueil numérique.

- Été informé :

. de l'enlèvement de la cabine téléphonique

. de l'attribution d'un logement du lotissement « Les Fontaines » à Mme CONSTANTINO

. de l'invitation par les Jeunes Agriculteurs à l'organisation du Concours départemental de labour qui aura lieu à St Trivier de Courtes le 27/08/2017

. d'une campagne de sensibilisation organisée par la Croix Rouge du 6 mars au 1^{er} avril 2017 pour la recherche de soutien auprès du grand public.

. de l'invitation par l'Association des Maires de France 01 à la réunion d'information sur la qualité de l'air le 7 mars à Château-Gaillard.

. de l'invitation à la remise des prix nationaux 2016 des Villes et Villages Fleuris à Paris le 8 mars 2017

- Pris note :

. de la journée des classes le samedi 4 mars avec le vin d'honneur offert par la Commune.

. du défilé du 19 mars prévu le dimanche 19 mars à 12 H 15 avec le vin d'honneur offert par la Commune à la pizzeria.

. de la prochaine séance fixée le jeudi 23 mars prochain à 20 H 30

Point étape sur la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-Bresse :

Lors de la première réunion de la Communauté d'Agglomération a eu lieu l'élection du Président, M. Jean-François DEBAT, de 15 Vice-Présidents avec M. Michel BRUNET comme 1^{er} vice-président, et de 10 conseillers délégués.

La prochaine séance sera encore une réunion de mise en place, avec la constitution des différentes commissions thématiques, et la préparation des conférences territoriales. Ces conférences territoriales seront ouvertes aux délégués communautaires des anciennes communautés de communes (pour la conférence Bresse, Montrevel en Bresse et Saint-Trivier-de-Courtes). Des groupes de travail ouverts à l'ensemble des conseillers municipaux de ces territoires devraient également être créés au sein de ces conférences territoriales.